

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1861  
21 avril 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et RUSSE

---

**LETTRE DATÉE DU 20 AVRIL 2009, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT  
PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET LE CHARGÉ  
D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LA  
DÉCLARATION COMMUNE DU PRÉSIDENT DE LA  
FÉDÉRATION DE RUSSIE, M. DMITRI MEDVEDEV,  
ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,  
M. BARACK OBAMA, CONCERNANT LES  
NÉGOCIATIONS SUR DE NOUVELLES  
RÉDUCTIONS DES ARMEMENTS  
STRATÉGIQUES OFFENSIFS,  
FAITE À LONDRES  
LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009\***

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte, en langues anglaise et russe, de la Déclaration commune du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev, et du Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, concernant les négociations sur de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs, faite à Londres le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et celui du document ci-joint soient publiés et distribués comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Fédération de Russie  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Valery Loshchinin

Le Chargé d'affaires,  
de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Garold N. Larson

---

\* Publié initialement comme document, daté du 9 avril 2009, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sous la cote A/63/814-S/2009/192.

**Déclaration commune du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev,  
et du Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, concernant  
les négociations sur de nouvelles réductions des armements  
stratégiques offensifs**

Le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, et le Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Medvedev, ont noté que le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START), qui arrive à expiration en décembre 2009, a pleinement répondu à son objectif et que les niveaux maximaux qui ont été fixés dans cet instrument pour les armements stratégiques offensifs sont atteints depuis longtemps. Ils ont donc décidé d'aller plus loin dans la voie de la réduction et de la limitation de ces armements conformément aux obligations qui incombent aux États-Unis et à la Russie en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les Présidents ont décidé d'entamer des négociations intergouvernementales bilatérales en vue d'élaborer un nouvel accord global, et juridiquement contraignant, sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs qui remplacera le Traité START. Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont l'intention de conclure cet accord avant la date d'expiration du Traité. À cet égard, ils ont donné pour instructions aux délégations qui les représenteront aux négociations de se fonder sur les prémisses suivantes:

- Le nouvel accord aura pour objet de réduire et de limiter les armements stratégiques offensifs;
- Dans l'accord futur, les Parties s'efforceront de fixer, pour les niveaux auxquels les armements stratégiques offensifs seront ramenés, des chiffres inférieurs à ceux figurant dans le Traité de Moscou de 2002 sur la réduction des armements stratégiques offensifs, qui est actuellement en vigueur;
- Le nouvel accord permettra de renforcer la sécurité des Parties sur une base mutuelle et d'accroître la prévisibilité et la stabilité dans le domaine des armements stratégiques offensifs; il prévoira des mesures de vérification efficaces fondées sur l'expérience acquise par les Parties dans le cadre de l'application du Traité START;
- Les Présidents ont demandé à leurs négociateurs de rendre compte des progrès qui auront été accomplis dans les travaux relatifs à l'élaboration du nouvel accord en juillet 2009 au plus tard.

-----